

atteint son but. Les producteurs devraient être en état de savoir exactement qui il faudra louer ou blâmer du succès ou de l'échec de cette mesure.

L'hon. M. RALSTON: Le premier ministre peut-il me dire à quelles conditions, d'après l'article 5, on va acquérir de la Canadian Cooperative Wheat Producers, Limited, les contrats de vente de blé à livraison future? Entend-on acquérir ces contrats au prix coûtant ou bien la Commission du blé va-t-elle simplement remplacer la Canadian Cooperative Wheat Producers, Limited, auprès des banques?

Le très hon. M. BENNETT: Je l'ai dit au comité, l'intention actuelle—je puis me tromper—est que la Commission remplace la Canadian Cooperative Wheat Producers, Limited au sujet du blé, mais non pas au sujet des autres grains.

L'hon. M. RALSTON: Il n'en résultera aucun profit ni aucune perte pour la Canadian Cooperative Wheat Producers, Limited, quant à ses opérations sur le blé?

Le très hon. M. BENNETT: Telle est l'intention actuelle, mais je veux qu'il soit bien compris qu'il pourra survenir des conditions qui la feront modifier.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 8 (devoirs de la Commission).

Le très hon. M. BENNETT: J'ai des amendements de peu d'importance à suggérer ici. Nous proposons de rayer les mots "mettre sur le marché", dans l'alinéa (b), 10ème ligne, et de les remplacer par les mots "vendre et disposer de". Le commencement de cet alinéa se lira donc ainsi: "De vendre et de disposer de, au besoin". Nous proposons aussi de supprimer les mots "ou les contrats d'achat ou de livraison de blé", dans les 10ème et 11ème lignes.

L'hon. M. RALSTON: Je pensais qu'on avait fait cela au comité.

Le très hon. M. BENNETT: C'était notre intention. Puis, dans l'alinéa (e), 19ème ligne de la version anglaise, nous ajouterons les mots "to the minister" après le mot "writing" et nous enlèverons les mots "to the minister" à la fin de la 19ème ligne et au commencement de la 20ème ligne. Il ne s'agit que de changer des mots de place. L'alinéa se lira donc ainsi: "To report in writing to the minister on Friday of each week". Puis nous remplacerons les mots "les achats et les", dans la 25ème ligne, par les mots "ses achats et ses"; l'alinéa se lira ainsi: "en indiquant, à compter de la fin de la semaine précédente, ses achats et ses ventes de blé". Puis nous supprimerons le mot "pé-

riode", dans la 26ème ligne, pour le remplacer par le mot "semaine". L'alinéa se lira ainsi: "ventes de blé durant cette semaine". Nous supprimerons aussi les mots "jusqu'à la date de ce rapport", dans les 29ème et 30ème lignes. J'ai déjà expliqué la chose. "Auditors", dans la version anglaise, devrait s'écrire avec un "a" minuscule. Dans l'alinéa (f), à la fin de la 27ème ligne, dans la version anglaise, le mot "other" devrait être enlevé. Il est inutile.

L'hon. M. RALSTON: Au sujet de l'amendement à l'alinéa e, je me demande si le premier ministre est bien sûr que cette disposition, ainsi modifiée, exige de la commission qu'elle donne un état de ses opérations financières jusqu'à ce jour, ou si elle ne limitera son rapport aux opérations de la semaine en discussion. Cela dépend de ce qu'il a en vue.

Le très hon. M. BENNETT: La disposition dit clairement, je crois, que les vérificateurs seront justement saisis de ce que l'honorable député a en vue. Voici l'alinéa tel qu'il a été modifié:

...de rapporter par écrit au ministre, le vendredi de chaque semaine, en indiquant, à compter de la fin de la semaine précédente, ses achats et ses ventes de blé durant cette semaine, le blé en magasin et les contrats alors détenus pour prendre livraison du blé, le coût de ce dernier pour la Commission, et le résultat financier des opérations de la Commission jusqu'à la date de ce rapport, lequel doit être certifié par les vérificateurs de la Commission;

L'hon. M. RALSTON: Je crois que c'est très bien.

Le très hon. M. BENNETT: Si l'honorable député préfère que l'on conserve les mots "à la date de ce rapport" je n'ai aucune objection.

L'hon. M. RALSTON: Le premier ministre a probablement raison. Lorsque vous ne faites pas de restrictions, cela inclut toutes les opérations financières.

Le très hon. M. BENNETT: Si l'on a quelques doutes à ce sujet, on peut laisser les mots tels qu'ils étaient, mais je crois que ce que j'ai proposé est préférable.

L'hon. M. RALSTON: Si le premier ministre est satisfait, cela me suffit.

Le très hon. M. BENNETT: Au haut de la page 5 je crois qu'il y aurait une modification à faire, et je voudrais avoir l'avis du comité à ce sujet. Je crois comprendre qu'il y a une bourse des grains à Vancouver qui ressemble pas mal à celle de Winnipeg. Il serait peut-être bon d'ajouter après les mots "Winnipeg Grain Exchange" les mots "et du Vancouver Grain Exchange."

L'hon. M. RALSTON: Il y a aussi une chambre de compensation.